

ECOLE ET PATRIE

Madeleine TANNEAU



Des fusils en bois au fond de la salle de classe, un panneau d'affichage présentant des pages de publicité pour du matériel militaire (fusils et carabines, costumes destinés à de petits soldats), un diplôme obtenu à un championnat de tir... tout cela pose question aux visiteurs de notre musée.

Au mur, une carte de France des années 1870, France amputée de ses départements de l'est, région que par habitude on désigne par "Alsace-Lorraine".

Vaincue par la Prusse, la France a dû céder au traité de Francfort en mai 1871, une partie de son territoire : l'Alsace moins Belfort, et une partie de la Lorraine avec Thionville et Metz.



Extrait de "La deuxième année de géographie"
P. Foncin - 1888

La France n'admet pas d'avoir été cruellement humiliée ; et très vite on énonce que ce qui a permis à l'envahisseur de gagner la guerre, c'est l'instituteur prussien. A l'instituteur français de régénérer les forces du pays par l'enseignement du civisme et l'exaltation des valeurs nationales ; très vite une floraison de textes patriotiques, de récitations, de chants sera là pour imprégner les enfants du sentiment patriotique.

Mais surtout l'impréparation des soldats est accusée. "Notre pays est abaissé, dégénéré", écrivait le *Siècle* du 16 octobre 1871. L'exemple allemand est probant, sa supériorité militaire évidente. Pour assurer sa suprématie, dit Jean Macé "un pays doit préparer militairement et intellectuellement ses jeunes, de l'école à la caserne"¹. Bientôt, naît l'idée de reconquérir les terres perdues et de prendre sur la Prusse une éclatante revanche, ce terme de "revanche" étant introduit par Gambetta au printemps 1871².

Très vite un grand courant d'opinion est favorable à l'éducation militaire de la jeunesse. Dès décembre 1871, le ministre de l'Instruction publique, Jules Simon, transmet aux recteurs une circulaire disant que "le gouvernement attache la plus grande importance à ce que les exercices corporels, y compris le maniement du fusil, occupent désormais une large place dans l'éducation de la jeunesse".

Préparation militaire.

Dans un premier temps, on se préoccupe, dans les tribunes et la presse, des **adolescents** qui, entre la sortie de l'école et l'entrée au régiment, échappent à toute préparation ; pour eux, on parle de **préparation militaire**. Pour Ferdinand Buisson, auteur du *dictionnaire de*

¹ Jean Macé. Fondateur en 1866 de la Ligue de l'Enseignement.

² Gambetta. "Il faut que les Républicains s'unissent étroitement dans la pensée d'une revanche qui sera la protestation du droit et de la justice contre la force et l'infamie".

pédagogie, il s'agit de “*placer les jeunes gens dans le meilleur état moral et physique au moment de leur incorporation dans l'armée*”³.

Pourtant la loi militaire du 27/07/1872 reste muette relativement à l'instruction préparatoire ; mais des initiatives privées entrent en action en plusieurs endroits, dans l'Eure, à Lyon, dans la Seine : sociétés de tir, de gymnastique, de topographie... L'arrière-pensée d'une revanche souhaitée et attendue guide pour une bonne part ces démarches qui se déploient en marge des lois de la République, mais qui rencontrent l'adhésion. C'est alors que le législateur rattrape le train en marche et organise l'enseignement dans le sens d'une véritable politique de formation militaire.

Et sous l'influence de Paul Bert⁴, ministre de l'instruction publique en 1882, l'éducation militaire pendant la post-scolarité se développe ; les sociétés de préparation militaire se multiplient. Elles prennent généralement une devise patriotique pour titre ; les cours ont lieu le soir et pour y amener les jeunes gens, des uniformes aux couleurs claires sont choisis. Pour Paul Bert, “*dans tout citoyen il doit y avoir un soldat toujours prêt*”.



Mention honorable pour le jeune Servy, élève de l'école de la Barre à Nevers

Exercices militaires à l'école.

La loi du 27 janvier 1880 rend obligatoire l'enseignement de la gymnastique dans tous les établissements d'instruction publique de garçons.

En application de cette loi, Paul Bert publie **un manuel de gymnastique et des exercices militaires** et fait entrer l'éducation civique à l'école. Un programme précis est donné pour les différents cours :

Cours élémentaire : Exercices de marche, d'alignement, de formation des pelotons, etc.
Préparation à l'exercice militaire.

³ **Ferdinand Buisson.** Inspecteur général de l'Instruction publique. Prix Nobel de la Paix en 1927.

⁴ **Paul Bert.** Ministre de l'Instruction publique dans le cabinet Gambetta, de novembre 1881 à janvier 1882.

Cours moyen : Exercice militaire : Ecole du soldat sans armes – Principe des différents pas - Alignements-Marches, contre-marches et haltes – Changements de direction.

Cours supérieur : Exercice militaire : Révision de l'école du soldat sans armes – Mécanisme des mouvements en ordre dispersé – Marches militaires et topographiques.

Exercices préparatoires de tir : notions sur les lignes de tir.- Etude pratique sur le mécanisme du fusil.

C'est donc dès le cours élémentaire que les garçons seront préparés aux exercices militaires, chose importante pour l'époque ; selon Jean Macé *“L'important, c'est de commencer tout de suite et de donner aux campagnes le spectacle de leurs enfants se préparant, dès l'école, à défendre le sol de la Patrie, si jamais l'étranger essayait de revenir le fouler”*.

Néanmoins, la presse conservatrice, mal à l'aise dans la critique - car comment paraître se dissocier d'une entreprise patriotique ? - signale tout de même la futilité des exercices, et raille la vanité béate des parents des petits soldats.

*“Quand bien même M. Bert rendrait tous les Français habiles au maniement des armes et au saut de tremplin, quand il aurait orné toutes les demeures d'images patriotiques et appris aux citoyens à chanter la Marseillaise en mesure, il n'aurait pas fait une nation, ni même une armée. A cette armée de caporaux instructeurs et d'acrobates parfaits formés par les soins de la commission d'éducation militaire, eût-elle dans ses bagages le portrait de M. Gambetta, il manquerait ce que Paul Bert a omis de mentionner et ce dont il ne daigne pas s'occuper : une âme.”*⁵

Ferdinand Buisson apporte quelques précisions sur cet aspect de l'enseignement dans son Dictionnaire de pédagogie : *“Dans les écoles rurales, c'est à l'instituteur que l'instruction militaire, comme l'enseignement de la gymnastique doit être confiée. Ce que nous lui demandons est en réalité fort simple. En effet, les exercices militaires prescrits pour les écoles primaires ne comportent pas l'emploi du fusil, excepté pour le tir. Toutefois, un instituteur peut se trouver empêché de donner l'instruction militaire ; l'inspecteur sera juge de ces cas tout exceptionnels, il s'entendra avec les autorités locales pour assurer les moyens de procurer cet enseignement. Il n'y a pas un seul village où l'on ne puisse rencontrer d'anciens sous-officiers non gradés qui, moyennant une légère indemnité, seraient disposés à consacrer une ou deux heures par semaine, à enseigner aux élèves de l'école communale les principes de la gymnastique et les mouvements militaires”*.

La loi de finances du 29 juillet 1881 mit à la disposition de l'administration une somme de un million pour l'instruction militaire. Cette somme fut consacrée à la fabrication de 52 600 fusils scolaires.

Jules Ferry, revenu à l'instruction publique **fit entrer, par la loi du 28 mars 1882, l'enseignement militaire dans le programme des écoles primaires de garçons, comme partie intégrante de l'éducation civique.** On prépare les futurs défenseurs de la Patrie en leur enseignant la connaissance du maniement des armes et des exercices militaires autant que le respect de la discipline et la notion des devoirs du soldat.

Mise en place de l'enseignement militaire dans la Nièvre.

L'enseignement des exercices militaires se met en place en 1881, et donne lieu à un échange de courrier, relatif à la livraison et à l'emploi des fusils.

⁵ L'Univers, 27 janvier 1882. Cité par Mona Ozouf, dans *“L'Ecole, l'Eglise et la République. 1871-1914”*

- Courrier adressé par Jules Ferry, Ministre de l'Instruction publique et des Beaux Arts, au Préfet, et transmis à l'Inspecteur d'Académie :

Paris, le 22 octobre 1881.

Monsieur le Préfet,

Un certain nombre de municipalités m'ont adressé des demandes en vue d'obtenir la concession gratuite de fusils pour l'instruction militaire des élèves de leurs écoles.

Les fusils scolaires, pour la fabrication desquels un crédit de 1 000 000 de francs a été ouvert au Ministère de la Guerre, sont exclusivement destinés à l'enseignement du tir. Toutes les écoles publiques de garçons en seront pourvues ; Monsieur le Ministre de la guerre m'a fait savoir que les manufactures de l'Etat en livreraient très prochainement une certaine quantité.

Je vous prie, M. Le Préfet, d'en informer les maires et de les prévenir en même temps qu'avant de faire une commande ils devront prendre l'avis de l'Inspecteur primaire de leur circonscription. Celui-ci leur fera connaître si les élèves des écoles intéressées ont reçu une instruction militaire suffisante pour être exercés utilement au maniement de l'arme, si l'instructeur auquel les enfants seront confiés présente toutes les garanties désirables pour donner l'enseignement tel qu'il est édicté par les programmes officiels.

Les élèves âgés de plus de 11 ans pourront seuls être exercés au maniement de l'arme.

Il est bien entendu que le fusil d'exercice ne doit pas être susceptible de recevoir la cartouche, tout en se rapprochant autant que possible, comme mécanisme, du modèle en usage dans l'armée ; il va sans dire que son poids et ses dimensions seront en rapport avec les forces des enfants qui auront à les manier...

- Circulaire de M. Le Ministre de l'Instruction publique relative aux fusils scolaires et adressée aux Inspecteurs d'Académie :

Paris, le 14 décembre 1881.

Monsieur l'Inspecteur,

Monsieur le Ministre de la guerre m'informe que le Directeur de la Manufacture d'armes de Tulle a reçu l'ordre de vous expédier 165 fusils scolaires. Vous voudrez bien vous charger de la répartition de ces fusils aux instituteurs et vous entendre avec l'administration préfectorale pour que tous les frais de transport soient soldés par les communes.

Vous aurez à faire verser le plus tôt possible dans les magasins de la Direction d'artillerie de Bourges, les caisses qui auront à contenir les armes.

Des instructions vous seront données ultérieurement ; en attendant, je vous prie d'avertir les instituteurs que les fusils font partie du matériel scolaire et sont confiés à leur garde ; ces armes étant pourvues d'un mécanisme assez délicat, leur entretien exige des soins particuliers.

Le Ministre de l'Instruction publique et des Cultes : Paul Bert.

Suit la liste des 52 communes dont les écoles publiques ont reçu 3 fusils scolaires.

En 1882, selon l'Inspecteur d'Académie, il y a peu d'écoles de garçons où les élèves font de manière méthodique et complète les exercices de gymnastique devenus obligatoires. Les marches militaires et surtout les exercices de fusils ne se font encore que dans un petit nombre d'écoles. Il faut trouver sur place des maîtres capables, il faut leur assurer une indemnité convenable.

La consultation des registres des délibérations du Conseil municipal montre qu'à Nevers, on étudie le 7 novembre 1881, l'établissement d'un tir national à l'arme de guerre. Les enfants des écoles auront à leur disposition, le jeudi de chaque semaine, un nombre de cibles suffisant, les leçons de tir seront gratuites et les munitions fournies à prix de revient (1 franc la série de 5 balles). Le tir devra être en état de fonctionner le 1^{er} juillet 1882.

Cependant, certains cantons se distinguent rapidement, signe d'un engouement pour ce genre d'exercices.

Le 7 juillet 1882, le Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-arts décide d'accorder un drapeau scolaire au canton de Châtillon-en-Bazois, comme témoignage de satisfaction pour "le zèle dont il a fait preuve dans l'étude de la gymnastique et des exercices militaires, et les bons résultats qu'il a obtenus dans cet enseignement". Cette année, le drapeau sera confié à l'école de garçons d'Alluy ; puis chaque année à celle des écoles publiques du canton qui aura obtenu les meilleurs résultats pour les exercices faits, soit à l'école, soit dans les concours cantonaux de gymnastique et de manœuvres militaires.

Certaines communes achètent personnellement des fusils, pour compléter leur dotation de 3. C'est le cas de Donzy et Pouilly⁶.

Donzy a voté en 1882, une somme de 600 francs pour l'achat de 20 fusils destinés à l'enseignement des exercices militaires à l'école publique, et 100 francs pour les deux instructeurs⁷.

Et en novembre 1883, la commune d'Entrains-sur-Nohain achète 50 fusils scolaires à 2 francs l'un⁸.

Création des bataillons scolaires



Bataillons scolaires le 14 juillet 1883, place de la République, imagerie populaire, fin XIXe siècle. Musée Carnavalet, Paris

En juillet 1881, une initiative parisienne de former des bataillons scolaires de garçons dans les écoles communales, de les armer et de les équiper est adoptée, et un crédit de 250 000 francs est voté par la municipalité. L'expérience est un énorme succès populaire ; pour la première fois les bataillons scolaires de Paris participent aux fêtes du 14 juillet dans l'attendrissement général de la presse républicaine.

"Les petits soldats portent une vareuse et un pantalon bleu sombre, et sont coiffés d'un béret de même couleur à pompon rouge ... Dans l'après-midi, le bataillon est arrivé, tambours et clairons en tête, vers 5 heures sur la place de l'Hôtel de ville ... Une immense acclamation et des

applaudissements ont salué l'entrée de la jeune troupe" (Manuel général, 22 juillet 1882).

Cette initiative se reproduit un peu partout en France, surtout dans les départements de l'est. Là encore l'initiative privée devança les instructions officielles, preuve de l'attachement de l'opinion à la formation militaire des jeunes gens.

Pendant son passage au Ministère de l'Instruction publique, Paul Bert transporte la question des bataillons scolaires sur un terrain plus large et expose ses idées devant la Commission d'éducation militaire qu'il a créée :

*"Vous aurez à rechercher comment ils [les exercices gymnastiques et militaires] peuvent être organisés depuis nos grands lycées jusqu'aux moindres villages. Vous aurez à voir comment ces unités peuvent être groupées en bataillons scolaires"*⁹.

⁶ Archives départementales de la Nièvre 1T 16 1881-1888

⁷ Idem

⁸ Archives départementales de la Nièvre – O 109

⁹ Cité par Stéphane Kotovchikhine, in *Paul Bert et l'instruction publique*, Editions Universitaires de Dijon, 2000, page 346

S'en suivit, **la création officielle des bataillons scolaires**, jusque là formés par les municipalités, **par la signature du décret du 6 juillet 1882.**

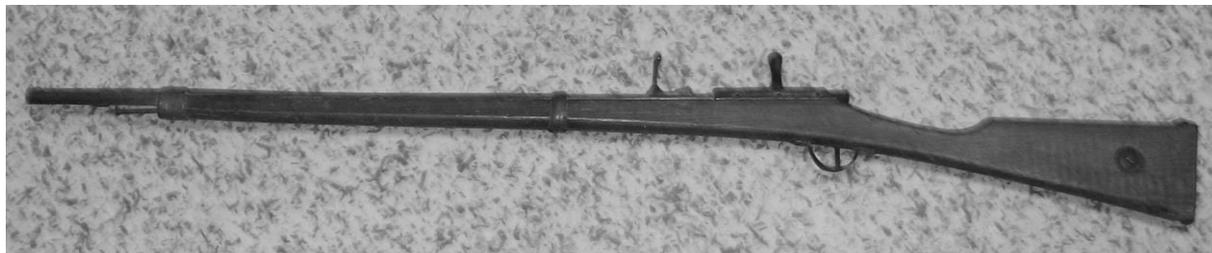
Article premier : *"Tout établissement public d'instruction primaire ou secondaire ou toute réunion d'écoles publiques comptant de 200 à 600 élèves âgés de 12 ans et au-dessus, pourra sous le nom de bataillons scolaires rassembler ses élèves pour des exercices de gymnastique et militaires pendant la durée de leur séjour dans les établissements d'instruction"*.

Des précisions seront données plus tard sur l'organisation de ces bataillons, en particulier par l'arrêté du **27 juillet 1885** :

"Dans les communes où les bataillons scolaires sont constitués, les exercices de bataillon ne pourront avoir lieu que le jeudi et le dimanche ; le temps à y consacrer sera déterminé par l'instructeur militaire, de concert avec le directeur de l'école".

Le bataillon scolaire ne pourra être armé que de fusils conformes à un modèle adopté par le Ministère de la guerre. Ces fusils devront :

- ne pas être trop lourds pour l'âge des enfants ;
- comporter tout le mécanisme du fusil de guerre actuel ;
- ne pas être susceptibles de faire feu, même à courte distance.



Un fusil en bois du musée de l'éducation

Le ministre de l'Instruction Publique accorde un drapeau spécial aux meilleurs bataillons, mais aucun uniforme n'est obligatoire.

En 1886, année où sont enregistrés les effectifs les plus élevés, 146 bataillons scolaires sont constitués en France ; **49 départements sur 87 ont un ou plusieurs bataillons.**

Et dans la Nièvre ?

Les rapports annuels de l'Inspecteur d'Académie au Préfet¹⁰ et les nombreux courriers adressés permettent de suivre la situation de 1882 à 1893.

Deux mois après la création officielle des bataillons scolaires, le 14 septembre 1882, l'Inspecteur d'Académie informe le Préfet de l'impossibilité de former des bataillons scolaires dans la Nièvre où les communes sont peu peuplées et éloignées les unes des autres ; il n'y a pas de commune où l'on puisse réunir 200 élèves de 12 ans au moins. Mais par ailleurs il ajoute qu'il n'y a qu'à Nevers que l'on pourra en former un à la rentrée.¹¹

On envisage alors de réunir les élèves de communes voisines. Le 1^{er} août 1883, l'Inspecteur d'Académie Valotte informe qu'en 1882 :

"Aucun bataillon scolaire n'a encore été formé par les élèves des écoles primaires de la Nièvre, le nombre réglementaire des élèves (qui doivent être âgés de plus de onze ans), n'ayant pu être atteint nulle part ; mais il sera possible de réunir, pour des exercices d'ensemble aux élèves des villes principales ceux des communes les plus voisines, et de former par la réunion de ces compagnies, des corps qui pourront, après qu'ils auront reçu une instruction suffisante, obtenir d'être constitués en bataillons scolaires."

¹⁰Dans les Bulletins de l'Instruction Primaire de la Nièvre

¹¹ Archives départementales de la Nièvre 1T 16 1881-1888

L'organisation de compagnies destinées à former des bataillons se fait en ce moment dans plusieurs villes, notamment à Nevers, où le nombre des élèves permettra le plus facilement d'arriver au but proposé"¹².

Le rapport de 1884 du même Inspecteur d'Académie, indique qu'au cours de l'année 1883 "*Dans plusieurs grandes communes se sont formées des compagnies scolaires que l'on exerce aux marches et au maniement de l'arme ; mais presque partout ailleurs les instructeurs manquent*"¹³.

Il est à noter que peu d'instituteurs sont aptes à faire pratiquer les exercices militaires, n'ayant souvent pas été formés pour cela. En effet, depuis la loi du 27 juillet 1872, les instituteurs qui ont signé un engagement décennal, peuvent être dispensés de service militaire.

Aucun bataillon scolaire n'est encore constitué dans la Nièvre, parce que le nombre réglementaire des élèves n'a pu être atteint nulle part. Le cas de Nevers n'est pas même cité.

A la question "*Peut-on constituer un bataillon scolaire avec des groupes dont le plus important ne compte que 31 élèves et qui appartiennent à des écoles distantes de 10, 16 ou même 17 km du point de concentration du bataillon ?*" La réponse du Ministère de l'Intérieur au Préfet est non.

Et en 1885, à part une vingtaine de communes où des compagnies scolaires ont pu être formées, on peut dire que l'enseignement des exercices militaires n'est pas vraiment organisé. Il semble qu'il y ait sur ce point un certain ralentissement

Toujours pas de bataillon scolaire en 1886, 1887, 1888, 1889 et selon M. Valotte¹⁴, le nombre des compagnies scolaires est resté le même, de même que le nombre d'écoles possédant des agrès et des fusils scolaires.

Les instituteurs, souvent réticents, peuvent toujours être exemptés de service national ; il faut trouver des instructeurs capables et les payer...

Et pourtant... au Conseil municipal de Nevers dès 1882, on parle de bataillon scolaire. Des propositions sont faites à la mairie par un fournisseur d'armes et d'équipements pour les bataillons scolaires. Des spécimens de fusils ont été adressés par cet industriel à la mairie et peuvent être soumis à l'examen d'une commission composée de membres ayant été militaires.

En séance le 27 juin 1883, le Conseil municipal envisage l'organisation d'un bataillon scolaire. Des fusils ont été acquis. Lecture est faite d'une lettre de l'Inspecteur d'Académie au sujet de l'urgence de compléter, autant que possible, l'instruction militaire des enfants en dotant les écoles de fusils, de clairons, de tambours et d'un drapeau. M. L'Inspecteur est d'avis que le fusil en bois est bien suffisant pour exercer les élèves. Des propositions sont faites par une maison de Toulouse. Un échantillon sera présenté à la prochaine réunion.

Séance du 17 juillet 1883 : Présentation d'un échantillon de fusil. Vote d'un crédit de 270 francs pour l'achat de 100 fusils. M. Clément, ancien sous-officier, professeur de l'enseignement militaire dans les écoles communales demande que le nombre de fusils mis à disposition soit augmenté. Il demande un nouveau crédit pour organiser un bataillon de 200 élèves (80 de l'école du Château, 60 de la Barre, 60 de l'école de Loire).

Le Conseil municipal

- *Considérant qu'il convient d'inspirer aux élèves le goût des exercices et de leur inculquer de bonne heure l'esprit de discipline et de bonne tenue,*

- *Considérant que l'éducation physique et militaire doit commencer à l'école, vote un nouveau crédit de 270 francs pour l'acquisition de 100 fusils.*

Le 24 novembre 1884, le Conseil municipal décide de verser à partir de janvier 1885, un traitement de 400 francs par an à M. Clément, toujours chargé de l'instruction militaire dans les écoles de garçons. En 1885, on achète 6 clairons destinés au bataillon scolaire, et on équipe 21 enfants du *bataillon scolaire* [?] pour participer à la fête nationale du 14 juillet.

¹² Bulletin de l'Instruction Primaire de la Nièvre n° 67, Octobre et Novembre 1883, pages 315/316.

¹³ Bulletin de l'Instruction Primaire de la Nièvre n° 73, Août 1884, pages 566/567.

¹⁴ Selon les Bulletin de l'Instruction Primaire de la Nièvre.

La même année , en 1884, le Conseil municipal de **Varzy**, considérant que l'école de garçons compte 56 élèves , qui devraient d'après les règlements universitaires être soumis aux exercices militaires et au maniement du fusil , vote, à bulletins secrets , par 15 voix contre 3, une somme de 1 300 francs pour combler cette lacune.

Le maire souhaite constituer un bataillon scolaire, ou à défaut, une compagnie qu'il faudra armer et équiper. Les 1 300 francs permettront l'achat de fusils, bérets, vareuses, ceinturons, tambours, clairons et accessoires...¹⁵

Sans doute n'y a-t-il eu qu'une compagnie à Varzy. Mais en 1886, les enfants de Varzy entraînés aux exercices militaires participent aux manifestations du 14 juillet et "*l'aubergiste de Varzy fournit 9 litres de vin pour les bataillons scolaires...*" !

D'après le journal *le Clamecycois*, on se préoccupe dès le 1^{er} janvier 1885 d'armer et d'équiper un bataillon scolaire à **Clamecy**.

"Une loterie devant être organisée pour subvenir aux frais d'équipement du bataillon scolaire, le Comité désigné à cet effet fera acte de patriotisme et de dévouement en faisant toutes les diligences nécessaires... pourvu que le montant de la somme qui sera recueillie ne soit spécialement affectée qu'à l'ornement de nos jeunes pupilles".

La ville est autorisée par le Préfet, à organiser cette loterie qui obtient très rapidement un énorme succès. 4 000 billets à 50 centimes pièce proposés à la vente ; plus de 100 lots offerts :

Premier lot : - 2 vases de Sèvres offerts par le Président de la République ;

Autres lots : - gravures et lithographies offertes par le Ministre de l'Instruction Publique et des Beaux-arts,
- cartes d'Etat-major offertes par le Ministre de la guerre.

Mais aussi des petits meubles, des bijoux, de la vaisselle, des dictionnaires encyclopédiques, des estampes, des gravures... Députés, Sénateurs, Maire, Inspecteur d'Académie, Inspecteur primaire, commerçants figurent parmi les donateurs.

Et les élèves formés pour les exercices militaires participent aux cérémonies du 14 juillet 1885 : défilé dans toute la ville et revue sur la place de l'Hôtel de Ville.

Mais dès octobre 1885 l'engouement laisse place à la déception : les exercices militaires sont supprimés à l'école communale !

A Saint-Pierre-le-Moûtier : on trouve trace en 1889, de l'existence d'un bataillon scolaire, dans une correspondance entre le Préfet, le Maire, le Directeur du dit bataillon¹⁶. Ce bataillon était pourvu de 100 fusils, 100 sabres, 100 ceinturons, 100 porte-sabres, 2 tambours, des clairons, 3 fusils de tir... Constitué selon les années de 80 à 100 garçons des première et deuxième classes, donc jeunes, il ne fonctionne plus depuis avril 1888. Selon le Directeur du Bataillon, "*les exercices n'ont pas donné les résultats qu'on devait en attendre, parce qu'il n'est pas possible de procurer une instruction sérieuse à ces petits jeunes gens, en ne consacrant aux exercices qu'une demi-heure par séance, et deux fois par semaine, et parce que les instituteurs ne prêtent pas assez la main, pour aider l'instructeur dans sa tâche*".

A Decize également la commune a équipé les élèves du " bataillon scolaire", les cours étant assurés par des militaires du 13^o R. I. Et en 1890 le matériel et les vareuses furent cédés à la Société de gymnastique.

Nevers, Varzy, Clamecy, St-Pierre-le-Moûtier, Decize et d'autres communes font état de leur bataillon scolaire ; l'Inspecteur d'Académie reedit chaque année dans son rapport au Préfet qu'il n'a pas été possible d'en constituer dans la Nièvre .Qu'en penser ? Aucune commune n'a peut-être pu réunir le minimum de 200 garçons, auquel cas, **officiellement il n'y en a pas**

¹⁵ Archives départementales de la Nièvre 1T 136

¹⁶ Archives départementales de la Nièvre 1T 1133

eu ? C'est sans doute abusivement que les communes concernées appellent "bataillon scolaire" ce qui n'a jamais été qu'une compagnie...

Où en est l'enseignement militaire quelques années après ? En 1889, 7 candidats sont reçus au Certificat d'aptitude à l'enseignement des exercices militaires ; il n'y en a plus qu'un en 1892 : Claude Coudant, instituteur-adjoint à l'école de Lurcy-le-Bourg.

Dans son rapport annuel pour 1891, l'inspecteur d'Académie écrit que *"Les exercices militaires, en honneur il y a quelques années, sont aujourd'hui tout à fait négligés. Il y a d'ailleurs peu d'écoles qui soient pourvues de fusils, et les instructeurs compétents font généralement défaut. Trois ou quatre écoles au plus font exception"*¹⁷.

Puis il apparaît qu'au cours de l'année 1893 : *"Les exercices militaires sont rarement pratiqués"* ; et l'Inspecteur d'Académie, commence à dire : "Il paraît que cela n'est pas très regrettable, parce que les jeunes gens qui s'adonnent à ces exercices, contractent de mauvaises habitudes qu'il leur est difficile de perdre quand ils arrivent au régiment"¹⁸.

Au bout de quelques années, il fallut constater que l'esprit dans lequel l'instruction militaire était donnée n'était pas celui qui avait animé les promoteurs, et que les résultats obtenus étaient en général très différents de ceux qui étaient attendus. L'Eglise leur était hostile, les exercices militaires empêchant parfois les enfants de se rendre à l'office. Ne lit-on pas que "Les instructeurs, officiers ou sous-officiers, tous plus ou moins ivrognes et réactionnaires endoctrinent les élèves et les conduisent au café à l'issue des exercices". L'opinion publique se désintéressa d'une création qui n'avait pas porté les fruits espérés, et sans qu'une mesure officielle fût intervenue, les bataillons scolaires disparurent.



Mais l'idée qui leur avait donné naissance n'était pas morte, et sous une forme plus pratique et plus efficace, on la vit s'affirmer de nouveau par la fondation de l'Union des Sociétés d'instruction militaire de France en 1890, qui deviendra l'Union des Sociétés de préparation militaire de France, en 1907. On vit se créer de nombreuses sociétés de tir dans la Nièvre, qui proposaient de propager les exercices militaires préparatoires, de faciliter les débuts de la vie militaire des jeunes gens.

Ces sociétés qui accueillait des membres titulaires de plus de 18 ans, mais aussi des "membres pupilles âgés de 10 ans au moins", donnèrent une impulsion au tir et permirent d'appliquer les directives de Poincaré, selon l'additif au programme des exercices militaires, du 15 août 1895 :

"Pour les élèves de plus de 10 ans, exercices de tir à 10 mètres, à la carabine Flobert".

¹⁷ Bulletin de l'Instruction Primaire de la Nièvre n° 4, Août-Septembre 1892, page 206

¹⁸ Bulletin de l'Instruction Primaire de la Nièvre n° 17, Août-Septembre 1894, page 1140

Lormes (1907), Varzy(1911), Luzy... eurent leur société de tir.

Les enfants pouvaient faire partie de ces sociétés de tir, et de plus les championnats de tir pouvaient être pratiqués, par autorisation ministérielle, dans les écoles publiques.

En 1896 eut lieu le premier championnat national des écoles primaires, auquel participèrent 300 écoles publiques ; le succès de ces championnats fut croissant et, en 1913, "l'école de Luzy a été classée 31° sur 1681 écoles, au championnat des écoles primaires, par 25 balles tirées en cible sur 25 balles tirées, et 213 points sur 250 maximum, à la carabine 6 mm. à 10 mètres " et a reçu le diplôme affiché dans notre musée.

Dans la Nièvre où la majorité des enfants habitaient en zone rurale et fréquentaient des écoles à une, deux, trois classes il fut très difficile de respecter les instructions officielles et de faire pratiquer les exercices militaires. Mais comme partout, l'enseignement qu'ils reçurent fut pendant très longtemps imprégné de patriotisme, en dehors de tout exercice militaire. Le patriotisme imprègne évidemment l'histoire, mais aussi la géographie, la lecture, les récitations et les chants ainsi que le montre la liste de morceaux choisis établie en 1901, par l'Inspecteur primaire de Clamecy, à la demande de l'Inspecteur d'Académie.

- CP : Le pays natal. (Châteaubriand)
Tu seras soldat (Laprade)
- CE1 et 2 : La chanson du proscrit (V. Hugo)
La Patrie (V. Hugo)
Aux morts pour la Patrie (Bouchor)
- CM 1 et 2 L'exilé (Lamennais)
Morts pour la Patrie (V. Hugo)
Bayard mourant (Fénelon)
- CS Hymne à la France (V. Hugo)
L'âme de la France-prose- (Michelet)
Le retour dans la Patrie (Musset)
Mort de Jeanne d'Arc-pour les filles- (Delavigne)
La mort de Socrate (Lamartine)
Les marins perdus (V. Hugo)
Les soldats de l'an II (V. Hugo)
Les grandes voix (V. Hugo)

Quelques livres significatifs de cette idéologie sont dans nos collections du musée :

▪ **La nouvelle lecture rationnelle : Premier livre de lecture courante**, par F.A. Noël – Librairie Gédalge. L'un des chapitres s'intitule : devoirs envers la patrie.

Quelques extraits : Le mot patrie signifie pays de nos pères.

Celui qui aime sa patrie et se dévoue pour elle est un patriote

Le patriotisme est l'amour de la patrie.

C'est le patriotisme qui guide les hommes qui illustrent leur pays.

Tous les Français parlent la même langue, obéissent aux mêmes lois et forment comme une seule famille.

Dans ce livre, les mots sont coupés par syllabes puisqu'il s'agit d'un livre destiné à des élèves de fin de CP ou de début de CE1, donc des enfants de 7 ans en moyenne.

▪ **Le Tour de France par deux enfants. Devoir et Patrie**", par G. Bruno.

Il fut le livre de lecture de la majorité des écoliers de la fin du XIX° et du début du XX° siècle. Livre de lecture courante publié chez Belin en 1877.

Diffusion prodigieuse : 10 ans plus tard, 3 millions d'exemplaires étaient déjà vendus. A atteint 6 millions d'exemplaires en 1900.

Livre très patriotique qui visait à la formation civique, géographique, scientifique, historique et morale de la jeunesse qu'il fallait aussi préparer à reconquérir l'Alsace et la Lorraine.

"En groupant toutes les connaissances morales et pratiques autour de l'idée de la France, nous avons voulu présenter aux enfants la patrie sous ses traits les plus nobles, et la leur montrer grande par l'honneur, par le travail"... (Extrait de la préface)

▪ **Tu seras soldat.** Récits et leçons patriotiques, par Emile Lavis, frère de l'historien, publié en 1888, chez Armand Colin

▪ **Vive la France** par E. Hanriot en 1889. Livre de morceaux choisis. Librairie Picard et Kaan.

Ce livre contient 83 textes sur les thèmes de " Patrie – France – Espérance "auxquels s'ajoutent des chants patriotiques et nationaux, et des sonneries et marches de l'armée française. Il s'achève sur un historique de l'Alsace-Lorraine, et un livre d'Or des Grands Hommes et des grandes dates de la France.

Sans oublier les livres d'histoire d'**Ernest Lavis**.

Et jusqu'à la 2^{ème} guerre mondiale, certains livres de lecture pour les élèves de l'école primaire - on gardait les mêmes livres longtemps à cette époque - faisaient encore référence à la perte de l'Alsace-Lorraine. Combien d'écoliers ont lu avec émotion "La dernière classe", d'Alphonse Daudet, sur leur livre de lecture ? La dernière classe, c'est la dernière classe de M. Hamel, instituteur en poste depuis de longues années dans un village alsacien. Dernier jour de classe en langue française.*"Mes enfants, c'est la dernière fois que je vous fais la classe . L'ordre est venu de Berlin de ne plus enseigner que l'allemand dans les écoles de l'Alsace et de la Lorraine...Le nouveau maître arrive demain. Aujourd'hui, c'est votre dernière leçon de français. Je vous prie d'être bien attentifs" Puis les trompettes des Prussiens éclatèrent sous les fenêtres. M. Hamel se leva tout pâle dans sa chaire : "Mes amis, mes amis, je...je..."*

Quelque chose l'étouffait, il ne pouvait pas achever sa phrase. Alors, il se tourna vers le tableau, prit un morceau de craie, et, appuyant de toutes ses forces, il écrivit aussi gros qu'il put : "Vive la France !"



Bataillon scolaire de Cuffy